TRANSFORMATION DU POS EN PLU:

Lors de la séance du jeudi 10 avril 2014, le conseil municipal de Rémering-lès-Puttelange a décidé, par délibération, d'engager la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant transformation du document en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 (dite loi ALUR) dans son article 135 stipule : SUPPRESSION DU POS : Les plans d'occupation des sols qui n'ont pas été mis en forme de PLU au plus tard le 31 décembre 2015 sont caducs à compter de cette date.

1 Pourquoi la mise en œuvre de cette procédure?

La loi y incite, mais en plus, le POS actuel a été approuvé le 25 septembre 1979. Ses dispositions sont souvent obsolètes et ne correspondent plus aux exigences actuelles d'aménagement et de développement de la commune. Pour information, il a été révisé le 22/06/2010.

(2) Présentation du PLU:

→ Les principes :

- . Le PLU couvre la totalité du territoire de la commune.
- . Le PLU doit être compatible avec les différents documents de rang supérieur élaborés par l'Etat ou d'autres collectivités territoriales.
- . Le PLU délimite les zones d'urbaines « U », à urbaniser « AU », les zones agricoles « A » et les zones naturelles « M ».
- . Le PLU contient un règlement d'utilisation des sols.

→ Les objectifs :

<u>Au niveau habitat, urbanisation</u>:

- Maîtriser la consommation d'espace, l'évolution démographique de la commune et son étalement,
- o Permettre à la collectivité de maîtriser quantitativement et qualitativement les formes de son développement
- Redéfinir l'affectation des sols sur l'ensemble du territoire

<u>Au niveau environnement, cadre de vie, développement durable</u> :

- o Protéger et valoriser les espaces naturels les plus sensibles
- o Préserver l'activité agricole

- o Concourir à un développement de la commune respectueux de l'environnement et du cadre de vie
- o Respecter les objectifs du développement durable.

\rightarrow Le contenu :

- . Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) définit les orientations d'aménagement retenues et énonce le projet de la municipalité.
- . Le rapport de présentation analyse l'état initial, explique les choix retenus dans le PADD, justifie les dispositions réglementaires et évalue les incidences sur l'environnement.
- . Le plan de zonage fait apparaître les zones de P.L.U (U, AU, A et N), les secteurs protégés (risques naturels? paysages à mettre en valeur...).
- . Le règlement définit les occupations et utilisations du sol dans les zones retenues.
- . Les annexes intègrent les servitudes d'utilité publique...

Le zonage et le règlement doivent être en cohérence avec le PADD

3 <u>La procédure</u>

- 1. La prescription de la révision (délibération du CM) fixe les objectifs d'aménagement et les modalités de la concertation avec la population.
- 2. Le projet est arrêté et un bilan de la concertation est effectué (délibération du CM).
- 3. Le projet est mis à l'enquête publique (arrêté du maire).
- 4. Le document est approuvé (délibération du CM), il est alors opposable aux tiers.

4 La concertation avec la population

La concertation avec la population se déroule tout au long des études, elle est assurée par

- → l'ouverture d'un registre en mairie pour y consigner les observations éventuelles,
- → une réunion publique,
- → la parution dans le bulletin municipal d'informations,
- → la mise en ligne d'informations sur le site Internet de la commune.

Suivi des études.

La réalisation et le suivi des études seront confiés à un bureau d'études. La première étape consistera à définir le projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Il faudra compter 20 à 30 mois pour réaliser la révision du POS en PLU.

RAPPEL CONCERNANT LA CONCERTATION AVEC LA POPULATION:

Horaires d'ouverture de la mairie où vous pourrez consigner vos observations et souhaits sur un cahier ouvert à cet effet :

Lundi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30, et mardi de 17h à 19h.

Adresse du site Internet de la mairie où figureront les informations liées au futur PLU de la commune : http://www.mairie-remeringlesputtelange.fr